

**L**a crise sanitaire marque, comme l'introuvable réforme des retraites ou les mouvements de type gilets jaunes, cette singulière social-démocratie à la française, mêlant un Etat pivot plus ou moins en capacité d'agir - suivant ses moyens publics - et une société civile plus ou moins en capacité d'organiser la demande sociale - selon le niveau de qualité des acteurs : les crises, qui sont des phases brutales par rapport aux états chroniques, révèlent la qualité des structururations politiques et sociales.

La nation en France, bâtie sur un Etat unificateur, n'a jamais su que faire de ses corps intermédiaires. Notre pays est institué par le haut et peine à organiser la société par ses forces vives. D'où ce paradoxe : l'Etat ne lui fait pas confiance mais requiert sa confiance. L'action politique nécessite pourtant d'écouter les usages, de favoriser les subsidiarités,

d'éviter les lois de circonstances comme les normes de réactions aux émotions ou selon le bon plaisir de lobbys. Il est aussi difficile pour les pouvoirs publics de regarder la diversité, d'éviter la prescription, que pour la société de s'organiser en corps capables de faire émerger une légitimité collective. Le slogan de la CFDT « *s'engager pour chacun, agir pour tous* » illustre l'exigence d'une organisation qui n'a pas à rougir de sa tradition politique de fabriquer de l'intérêt général sociétal, comme en témoigne le « pacte du pouvoir de vivre ».

Car les crises expriment des peurs sociétales et un besoin de protection : financière, sécuritaire, sanitaire, statutaire. Leur fréquence depuis 30 ans ne doit cependant pas masquer la décentralisation, le développement de la négociation locale, les innovations en matière de prévention des conflits<sup>1</sup>, la viva-

<sup>1</sup> Citons l'alarme sociale dans le groupe RATP qui permet depuis 20 ans de mieux jalonner le dialogue social. Cf. Laurent

cit  associative, qui  bauchent un syst me de r gulation sociale. On pourrait ajouter la demande d'autonomie professionnelle et la reconnaissance de toutes les formes d'initiative : r v ler l'activit , prot ger un « *pouvoir d'agir* » dans un monde du travail toujours aussi prescripteur sont des r actions matures. Ainsi que l' mergence ces derni res ann es d'une pr occupation autour du travail des managers, celui ou celle qui, au quotidien, fabrique de la r gulation informelle, compl mentaire des modes normatifs, l gaux ou conventionnels. Le dernier comit  national de la CFDT Cadres<sup>2</sup> s'est pench  sur les conditions de leur engagement syndical qui, en plus de l'activit  professionnelle, en est dans ce sens un prolongement. Et ceux-ci ont besoin de reconnaissance dans l'entreprise que le nouvel accord national interprofessionnel du 28 f vrier 2020 sur les cadres incite   n gocier.

Si la France n'en finit plus de chercher un mod le de r gulation sociale, disons aujourd'hui que la soci t  s'organise et doit  tre   l' coute des formes de r gulation et d'engagement   l' uvre dans

---

Mahieu, « *Le dialogue social, une aide   la d cision* », *Cadres* n 422, oct. 2006.

2 [www.youtube.com/user/CFDTCADRES](http://www.youtube.com/user/CFDTCADRES)

la soci t . Nous sommes encore loin d'une culture nationale de la d lib ration. Pourquoi promouvoir un « grand d bat » aupr s des citoyens sans les l gitimer en tant que salari s   discuter de l'organisation de leur travail ? La tradition fran aise s pare l'action syndicale (le professionnel) et l'int r t g n ral (le politique) pour contenir la r volte ouvri re, ce que consacre la loi de 1884, mais sans r pondre aux aspirations des travailleurs   s'engager en politique, demeurant sous-repr sent s des milieux parlementaires.

Appara t alors un syndicalisme r volutionnaire pr conisant la d mocratie directe, aux limites du populisme. Aujourd'hui la demande sociale d passe les revendications professionnelles car le travail n'est plus le seul vecteur de l'int gration. Mais demeure une divergence entre syndicalismes, certains r cusant la responsabilit  dans l' laboration de r formes profondes, r serv e au politique et donc   la loi. Or, les transitions  cologiques, sociologiques et num riques n cessitent un compromis sur un mod le social capable de r guler les incertitudes soci tales qu'elles font  merger.

**Laurent Tertrais**